Chapitre 2

Confiance, technique et justification : le rôle du macro-techno-discours dans l'établissement d'un « climat de confiance »

Pascal Robert

On peut [1], avec J. Ellul, défendre l'idée d'une technique qui, en quelque sorte, tient par elle-même -autonome dit-il [2]. La perspective, l'échelle globale, est peut-être moins sotte que le voudraient certains. Mais convient-il encore de se demander, sur un mode faussement para-doxal, comment se construit cette autonomie, sur quoi, sur quelle opération elle repose.

On peut également, cette fois en compagnie de B. Latour [3], montrer que LA technique ça n'existe pas, ou que ça n'existe justement que chez J. Ellul (et quelques autres), alors qu'en réalité l'on ne rencontre que des réseaux plus ou moins longs, tissés de l'hétérogénéité d'une multiplicité d'hommes, de choses et de signes, plus ou moins stables, enrôlés, intéressés ou démobilisés. Aussi longs -et parfois néanmoins solides- que soient ces réseaux, peut-être même renforcés par leurs croisements, jamais cependant l'on atteint à cet universel que l'on pourrait appeler la technique et/ou la société. Or, chose bizarre, aucun de ces réseaux ne semble se construire, ni aurait pour effet de produire (et leur ensemble moins encore), une image qui, justement, viserait à justifier *a priori* l'existence non seulement de la technique mais, plus localement, de toute technique.

Autrement dit, lorsque l'on s'appuie sur le global on ne parvient pas à le réarticuler au local ; inversement, lorsque l'on part du local, on n'aboutit jamais au global. Or, si autonomie il y a, celle-ci devrait d'autant plus prêter le flanc à une forte contestation

1. Une première version de ce texte a paru dans Quaderni, n° 46, Hiver 2001-2002, Paris, p. 53 à 66.
2. *Cf.* J. Ellul, 1960, « La technique, ou l'enjeu du siècle » , réédition Economica, Paris, 1990.
3. *Cf.* B. Latour, 1989, « La science en action » , La découverte, Paris.

orchestrée par une opposition structurée et argumentée -ce que, manifestement, l'ensemble du travail de dénonciation mené par J. Ellul lui-même n'autorise pas à penser. Or, si réseaux (au sens de Latour) il y a ils semblent être à l'abri de la production latérale d'un effet diffus d'« innocentement » de chaque technique. Comme si chaque réseau se fondait sur une tabula rasa -pourtant bien improbable- et ne profitait pas de la présence (certes toujours indécise) des autres.

Ainsi, les deux thèses apparemment les plus opposées en matière d'élucidation du phénomène technique ne posent pas la question du pourquoi/comment l'on a *confiance* en la technique et/ou en des techniques particulières. Ou plutôt la réponse relève de l'évidence dans les deux cas : chez J. Ellul la confiance est en quelque sorte *obligée* par la puissance même du processus ; chez B. Latour elle n'est pas globalement une question pertinente, seules comptes les petites techniques -d'écriture notamment [4]- qui permettent de rendre le coût de réversibilité d'un projet un peu plus élevé.

Nous voudrions donc, dans le cadre de ce chapitre, poser à nouveaux frais cette question, à partir d'une critique des travaux consacrés par A. Giddens [5] à la notion de confiance et nos propres recherches. Celles-ci veulent -au passage- réhabiliter le discours autour des techniques, le techno-discours (au sens de D. Janicaud [6]) comme matériau pertinent à l'intelligence des relations technique/société aujourd'hui. Nous voulons montrer comment ce discours, parce qu'il permet d'éviter d'avoir à affronter les épreuves de justification [7], rend possible une élaboration « en creux » de la confiance comme établissement d'un véritable *climat de confiance* [8].

1 La confiance chez A. Giddens

La question de la confiance, chez A. Giddens, est liée à sa définition de la modernité [9]. En effet, celle-ci est d'abord analysée comme disjonction du temps et de l'espace. Autrefois les deux étaient profondément liés parce que les activités de tout un chacun s'exerçaient au sein d'un milieu local -c'est-à-dire un ensemble de relations denses, tissées entre des personnes qui se connaissaient parfaitement depuis l'enfance. Les rôles, les statuts, les fonctions, les valeurs, les représentations, les manières d'être et de faire n'avaient aucunement à être explicitées. L'habitus réglait les relations sociales, la confiance était en quelque sorte intériorisée, incorporée au sein même de leur tissu, comme inhérente à ce réseau. Elle ne se présentait pas sous une forme objectivée, elle n'était justement pas formalisée.

La modernité transforme profondément cette donne. Car, dès lors la confiance n'est plus intrinsèque au corps social, elle n'est plus une propriété immanente au système de

4. *Cf.* Latour, Bruno, 1992, « Aramis, ou l'amour des techniques » , La découverte, Paris.

5. *Cf.* A. Giddens, 1994, « Les conséquences de la modernité » , L'harmattan, Paris.

6. *Cf.* Janicaud, Dominique, 1986, « La puissance du rationnel » , Gallimard, Paris. « Nous appelons techno-discours un discours ni strictement technique, ni "autonome", langage parasitaire branché sur la technique, contribuant à la diffuser, ou, faute de mieux, à rendre quasiment impossible [...] tout recul radical, toute remise en question du phénomène technique » (p100).

7. *Cf.* Boltanski, Luc et Thévenot, Laurent, 1991, « De la justification » , Gallimard, Paris.

8. Soulignons d'emblée qu'il ne s'agit bien évidemment pas de prétendre que ce mode d'engendrement de la confiance soit le seul pertinent !

9. Nous ne ferons pas référence à la définition ontologique de la confiance chez Giddens (*Cf.* p98), celle qui assure chacun d'entre nous de la continuité des êtres et des choses dans le temps et l'espace, puisqu'elle renvoie moins aux systèmes techniques -qui nous intéressent le plus directement ici- qu'à l'homme.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

relations sociales, mais fait l'objet d'une institution formelle. Cette confiance émerge en réponse à ce que A. Giddens appelle la « dissociation du temps et de l'espace » (p25). Séparation qui se prolonge par une nouvelle distinction entre le lieu et l'espace qui, elle-même, traduit l'opposition entre présence et absence. Car le lieu exige la présence, la co-présence des acteurs, alors que l'espace accepte/assume l'absence d'autrui. Une absence, nous allons le voir, autour de laquelle, précisément, se construit la confiance.

En effet, cette dissociation entre espace et temps introduit un processus qu'A. Giddens baptise délocalisation. Celui-ci se traduit par l'irruption de deux mécanismes : les gages symboliques et les systèmes experts. Par « gages symboliques, écrit-il, j'entends des instruments d'échange pouvant "circuler" à tout moment, quelles que soient les caractéristiques spécifiques des individus ou des groupes qui les manient. L'argent en est un » (p30). Par « systèmes experts, précise-t-il, j'entends des domaines techniques ou de savoir-faire professionnel concernant de vastes secteurs de notre environnement matériel et social » (p35). Or, ce sont précisément ces mécanismes de délocalisation qui « reposent sur la confiance » . Une confiance, qui, souligne Giddens, ne s'exprime pas « vis-à-vis d'individus, mais d'instruments abstraits » (p34). Or, « un système expert délocalise de la même façon que les gages symboliques, en "garantissant" nos attentes par rapport à un espace-temps lointain » (p36). Bref, en ce sens, la confiance relève de « l'article de foi » -une « foi pragmatique, fondée sur notre expérience du bon fonctionnement de ces systèmes en général » (p41). Comprenons, et A. Giddens y insiste : « la confiance n'est pas la foi dans la fiabilité d'une personne ou d'un système. Elle dérive de cette foi » (p40).

La confiance est ainsi liée chez Giddens à la fois à l'absence de l'autre dans l'espace et le temps et à l'ignorance, comme déficit d'information sur les situations vécues. D'où cette définition : « la confiance est un sentiment de sécurité justifié par la fiabilité d'une personne ou d'un système, dans un cadre circonstanciel donné, et cette sécurité exprime une foi dans la probité ou l'amour d'autrui, ou dans la validité de principes abstraits (le savoir technologique) » (p41).

2 Critique des positions d'A. Giddens

Le travail d'A. Giddens est singulièrement stimulant ; rançon paradoxale d'une telle qualité : il s'expose d'autant plus à la critique -à elle, cependant, d'être la plus constructive possible.

Giddens lie la question de la confiance au passage d'un type de société à un autre, à l'irruption de ce qu'il appelle la modernité, caractérisée par la délocalisation. Or, nous voudrions montrer que cette question de la confiance renvoie moins à un tel basculement qu'à un problème de fond qui se pose de fait à toute société, celui de la gestion du « *paradoxe de la simultanéité* » [10]. *Ce serait moins dans la formulation de la question qu'innoverait notre modernité que dans la manière d'y répondre.* Nous

10. Nous avons proposé une première approche de la question dès 1996, dans l'article éponyme « Le paradoxe de la simultanéité », Médiaspouvoirs N° 42, Paris ; puis dans le dernier chapitre de *La logique politique des TIC*, Presses universitaires de Bordeaux, 2005 et la deuxième partie de *Une théorie sociétale des TIC*, Hermès, 2009 ; enfin elle est au cœur de *Polyptyque, pour une anthropologie communicationnelle des images*, Hermann, 2015.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

inventons moins un nouvel espace-temps que nous gérons autrement, c'est-à-dire avec d'autres outils, ce paradoxe de la simultanéité. Ce dernier reconnaît cette limite, ce véritable mur (comme on le dit du son) que constitue pour un homme ou un groupe d'hommes démuni de prothèse technique, cette impossibilité de participer de plusieurs espaces (d'être à la fois ici et là-bas en même temps), de plusieurs temps (être à la fois hier et aujourd'hui ou demain), de plusieurs échelles et vitesses, et de faire plus de deux choses, voire d'être ceci et cela à la fois. A cette base (entre autre) de la condition humaine toute société s'affronte inévitablement, la notre comme les autres. Seulement, là où la notre a innové de manière radicale, c'est en inventant de remarquables outils qui permettent non de résoudre le paradoxe, mais de le desserrer, de le relâcher comme jamais auparavant on ne l'avait fait. Ces techniques, ce sont les technologies de l'information et de la communication.

Autrement dit, la question que pose le paradoxe de la simultanéité est bien la même, quelle que soit la société ; en revanche, ce qui change c'est la nature des réponses, les moyens envisagés pour y faire face. Auparavant, la contrainte du paradoxe de la simultanéité pesait d'un tel poids que l'horizon de la possibilité de participer à la fois de deux espaces (et a fortiori de plus de deux) n'appartenait qu'aux seul(s) dieu(x) [11]. D'où, à l'inverse la tendance à privilégier la co-présence, c'est-à-dire l'être-là, ensemble au sein d'un même espace. Seul le transport de l'information, la transmission de l'écriture par la poste à pied ou à cheval par exemple, permettait d'obtenir un très faible effet de desserrement du paradoxe de la simultanéité. Dépendant de la lenteur du déplacement physique, donc du délai, les sociétés dites traditionnelles restaient donc telles. Car, au fond, la tradition ce n'est peut-être rien d'autre que cette incapacité [12] à relâcher efficacement le paradoxe de la simultanéité. Dire efficacement n'est en rien anodin, puisque la magie avait déjà constitué une réponse, technique selon J. Ellul, mais non efficace, non performative -dire n'était pas faire, malgré les prétentions ou les espoirs. Si modernité il y a, elle nait avec cette véritable révolution copernicienne produite par l'avènement des télécommunications à la fin du XVIII° s (avec le télégraphe optique de Chappe [13]).

Or, celles-ci en viennent moins à abolir l'espace et le temps, qu'elles ne gèrent autrement et plus efficacement la contrainte fondamentale du paradoxe de la simultanéité [14]. Et c'est bien cette nouvelle manière de le gérer qui pose à nouveaux frais la question de la confiance : qui parle au téléphone, qui écrit ce courrier électronique etc... Les télécommunications posent depuis leurs premiers balbutiements les questions du maintien de l'intégrité du message dans l'espace et le temps [15] et de

11. « Leibniz, dans son *Discours de métaphysique* montre, à l'article 9, que seul Dieu est capable d'appréhender le monde selon une vision simultanée » rapporte A. Milon, in Milon, Alain, 1999, « La valeur de l'information », PUF, Paris ; Aristote ne dit rien de différent lorsqu'il avance que « nous reconnaissons aux dieux le don de tout voir » (*Cf.* Aristote, « Poétique », chapitre XV).

12. Entendons le mot comme « non pouvoir » , sans connotation morale.

13. Sur l'histoire des télécommunications, *Cf.* notamment, Flichy, Patrice, 1991, « Une histoire de la communication moderne » , La découverte, Paris ; Griset, Pascal, 1991, « Les révolutions de la communication, XIX-XX° s » , Hachette, Paris ; Bertho, Catherine et Barbier, Frédéric, 1996, « Histoire des médias » , Armand Colin, Paris ; Robert, Pascal, Une théorie sociétale des TIC, op cit.

14. Gestion qui a comme *résultat* l'invention de nouveaux espaces (toujours plus abstraits) et la production de nouveaux temps (plus denses).

15. D'où les multiples systèmes de codage inventés depuis les frères Chappe.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

l'authentification : qui émet véritablement ? Qui reçoit véritablement ? N'y a-t-il pas eu interférence, détournement ?

Deuxième critique, Giddens ne lie la confiance qu'à la seule délocalisation, et non à cette autre dimension tout aussi essentielle de notre modernité, celle de la *complexité*. Or, celle-ci est directement fonction du développement des réseaux techniques et plus globalement du système technique, tel qu'il a depuis longtemps été repéré par les historiens [16] ou certains penseurs, tel que J. Ellul [17]. Dès lors que, même dans un même espace restreint, le niveau de complexité croît considérablement, se profile toute entière la question de sa transparence/opacité et de sa gestion. Car la montée de la complexité ne se traduit pas seulement par l'avènement de macro-systèmes techniques [18] -tels que les réseaux ferrés ou d'électricité-, mais également -et peut-être surtout- par leur précision, en quelque sorte la finesse de leur grain, et, de plus en plus, par le développement de micro/nano-systèmes techniques tout aussi complexes. Là encore, la question de fond est moins une question d'« espace », qu'une question de desserrement du paradoxe de la simultanéité dans ses dimensions scalaire (changement d'échelle dans l'« espace » ou par rapport au grand nombre) et de vitesse : il s'agit dès lors de savoir-pouvoir participer à des échelles (macro ou micro) et des vitesses qui échappent largement à nos sens. L'exploration/construction et gestion de ces micro/macro mondes ne peut être que déléguées à ce que B. Latour appelle des porte-parole [19], qui sont aussi, de facto, des porte-confiance. Autrement dit, la confiance, ou plutôt sa nécessité apparaît dès lors que l'on ne peut plus par soi-même prétendre participer directement d'un faire ou d'un être-là : ce qui, et A. Giddens a raison, peut se jouer dans la dimension spatiale, mais également dans toutes celles qu'affecte le paradoxe de la simultanéité, le temps, l'échelle, la vitesse, le faire, voire l'être.

Dès lors qu'il en va d'une délégation, il en va également de l'accord d'une confiance. Or, cette confiance, Giddens la réfère directement à la notion de foi. C'est en quelque sorte la définir de manière absolument tautologique, car la confiance implique par définition (et l'étymologie) la foi, et la foi, par définition renvoie à la confiance. Bref, si l'on veut progresser, il nous faut réfléchir autrement, sortir de ce piège, et penser la confiance à partir d'une autre entrée. Les travaux de L. Boltanski et L. Thévenot [20], comme ceux de B. Latour [21], vont nous permettre de modifier quelque peu la perspective ; puis nous la décalerons à nouveau, avec une proposition que nous développerons dans la dernière section.

16. *Cf.* l'exemple classique de Gilles, Bertrand, 1978, Histoire des techniques, Gallimard, Paris.
17. *Cf.* Ellul, Jacques, 1977, « Le système technicien » , Calmann-Lévy, Paris.
18. *Cf.* Gras, Alain, 1993, Grandeur et dépendance, sociologie des macro-systèmes techniques, PUF, Paris ; Mayntz, Renate et Hugues, Thomas, 1989, « The devlopment of large technical systems », Campus, Francfort ; Sur l'application d'une telle problématique aux technologies de l'information et de la communication, *Cf.* Robert, Pascal, *La logique politique des TIC*, op cit.
19. Op cit.
20. *Cf.* Boltanski, Luc et Thévenot, Laurent, op cit.
21. Op cit.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

3 La foi, la controverse et l'impensé

Si effet de confiance, effet de foi il y a, il s'agit encore de comprendre comment il est produit. Autrement dit, la foi n'explique rien, c'est elle qui est à expliquer, elle n'est qu'un effet sur le mode de construction duquel il convient de s'interroger. Définir la confiance par la foi, c'est en quelque sorte faire acte de foi dans la capacité de la confiance à être une foi en acte. La confiance serait pour ainsi dire la réponse à la provocation (au sens étymologique du terme) de la crédulité. Elle est à la fois un donné, non construit, mais actif, opérant. La confiance est le versant magique de la délégation : la foi, opérateur de sa propre expression, s'explique par elle-même, se boucle sur elle-même, et s'offre ainsi, toute carénée, comme outil d'explication et non comme problème.

Or, et c'est notre hypothèse, la foi, repose moins sur un acte que sur une ignorance qui, à la différence de celle que propose A. Giddens, est beaucoup plus qu'un simple déficit d'information. Ignorance dont il convient de comprendre le mode de construction. Car cette ignorance vaut moins comme quelque chose que l'on ne veut pas comprendre, que comme quelque chose que l'on refuse de munir des moyens de sa compréhension. Or, quelque chose ne se donne comme compréhensible qu'à travers un mode d'emploi explicite (modalité sur laquelle nous ne nous étendrons pas ici) ou à travers un discours de justification [22]. Un tel discours répond directement, le plus généralement, aux épreuves qui mettent ce quelque chose en cause. Dès lors ce quelque chose est pris -et accepte d'être pris- dans une logique de la discussion : il devient interrogeable, quand bien même « il » (c'est-à-dire, si l'on veut, les acteurs qui le représentent) n'est pas d'accord avec le jugement que l'on porte sur lui. La confiance ne lui est pas accordée d'emblée, elle n'est délivrée que progressivement, et pour autant que les réponses aux sollicitations correspondent aux attentes des détracteurs. Où, en quelque sorte, Boltanski, Thévenot et Latour critiquent implicitement Giddens.

Cependant, ce modèle, qui est celui de la controverse démocratique (c'est-à-dire où, au fond, les différents acteurs ont toutes leurs chances), peut être considérablement perverti. Parler de perversion c'est néanmoins le prendre comme norme, alors qu'en réalité il n'est peut-être que l'exception, c'est pourquoi nous l'utilisons d'abord par le contraste qu'il introduit avec celui que nous allons présenter maintenant. Ici la confiance n'est plus le résultat d'un ajustement entre acteurs, elle n'est plus liée à un effet de discours de justifications partagées, amendées, articulés et bientôt enrôlés dans la production d'un consensus plus ou moins forcé. Elle est bien plutôt l'effet d'un macro-discours, qui résonne d'un acteur à l'autre, quelles que soient leurs ressources sociales, leurs positions, leurs rôles etc... Or, ce macro-discours a pour particularité d'être *un discours qui prétend dispenser de la justification.* Autrement dit, la confiance nait moins (en l'occurrence et en l'occurrence seulement) d'un partage raisonné, que de l'imposition d'un macro-techno-discours, d'un arrière fond qui gène l'avènement de la différence. Il ne s'agit plus de reconnaître la construction d'une arène, plus ou moins large, plus ou moins stable par des acteurs eux-mêmes plus ou moins larges et/ou plus ou moins stables, mais bien l'empêchement de la tentative/tentation de son érection. La confiance n'est plus positive, mais négative. Elle n'est pas foi, mais ignorance ; elle

22. *Cf.* Boltanski et Thévenot, op cit.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

n'est pas acte de foi, mais entrave à l'interrogation. Ce que nous avons pu vérifier, avec le premier volume de cette série, *L'impensé informatique,* et le macro-techno-discours tenu sur l'informatisation de la société dans les années 70. Il nous semble nécessaire d'en faire une relecture, rapide néanmoins, à l'aune de cette question de la confiance.

4 L'impensé et le *climat de confiance*

Rappelons que nous avons travaillé un vaste corpus de presse (516 articles du quotidien Le Monde, de 1972 à 1980 -incluses-, représentatif du discours de fond, du macro-discours porté lors de ces années 70 sur l'informatique [23]. Ce macro-discours travaille moins à mieux comprendre l'informatique (si ce n'est comme « pure » réalité technique, justement !) qu'à produire un discours d'évitement de la justification. C'est-à-dire un discours qui permette de ne pas mettre l'informatique en position d'avoir à se justifier (autrement dit, à des acteurs d'avoir à la et à se justifier).

Le contournement de l'exigence de justification passe fondamentalement par la dévaluation, délégitimation des mondes supposés non-techniciens auxquels l'on pourrait être tenté de renvoyer l'informatique, et le désamorçage des lieux propices à la justification ; elle passe également par la promotion de leurres susceptibles de donner le change, c'est-à-dire de faire croire qu'il y a épreuve là où il n'y a pas épreuve de justification.

Le premier « monde » qu'il convient de disqualifier, c'est celui de la société. Ne soyons néanmoins pas dupe des mots : cette société à laquelle *nous* faisons référence, n'est pas celle que convoque le modèle dichotomique qui oppose technique (purement technicienne, sans social) et société (purement sociale, sans technique), mais le terreau déjà hétérogène (mêlé d'hommes, de signes et de choses) grâce auquel se déploie toute technique, et qu'elle participe souvent à transformer. Ici, au contraire, on a besoin à la fois, de construire une société pure et de la récuser, justement parce qu'elle est pur social et n'explique, dès lors, en rien la technique. C'est pourquoi l'informatique est donnée, comme tombée du ciel, dans l'évidence de sa présence : elle est toujours en quelque sorte déjà là. Corollaire : son histoire est écartée, ou au mieux réduite aux histoires de quelques héros à moins qu'elle ne se moule à une inexorable ligne de plus grande pente technique, telle que la miniaturisation. De même le futur ne fait aucun doute : il est en germe et ne demande qu'à se déployer, là encore, le long d'un talweg purement technicien. Et si l'homme ou la société émergent malgré tout, c'est en position d'accusé : en ce sens que la technique bonne, saine et neutre est néanmoins souvent pervertie par leur intervention.

Une telle informatique ne possède bien évidemment pas d'envers, pas d'arrière cours. Ainsi, lorsqu'elle rationalise c'est un processus singulier qui porte sur un objet particulier ; la rationalisation ne se manifeste que dans ses petites opérations concrètes quotidiennes, jamais comme mouvement global qui force à l'adaptation. La rationalisation ne dévoile pas certains dysfonctionnements de l'informatique, elle facilite seulement

23. *Cf.* Robert, Pascal, 1994, « L'impensé informatique » , Thèse pour le doctorat de sociologie des techniques, Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Nous parlons d'informatique et non d'informatisation de la société, parce qu'une telle expression est déjà biaisée puisqu'elle entérine une dichotomie entre l'informatique (active) et la société (passive) sur laquelle elle opère.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

la gestion d'un processus quelconque. Elle ne trahit pas par ses excès mêmes, mais elle soutient, elle aide, elle facilite le travail du juge ou du policier comme l'activité du sportif ou de l'handicapé physique. La rationalisation aurait pu être le lieu par excellence d'exigence de la justification, puisqu'elle est le lieu du passage à la limite de l'activité « sociale » de l'informatique : d'où, à l'inverse, ce discours qui la présente obstinément comme une opération locale et neutre.

Le droit pourrait *a priori* constituer un espace privilégié de soumission de l'informatique à la question. Or, il fonctionne de fait moins comme un opérateur de problématisation que comme (pseudo-)assurance : la présence même de la loi incite moins à la vigilance qu'à se croire protégé des risques de violation des libertés individuelles et publiques. La sécurité technique est également censée répondre à de tels risques en blindant encore un peu plus les systèmes, au lieu de poser la question de la légitimité de l'introduction en leur sein de n'importe quelle information. La décentralisation va bientôt gouverner l'ensemble des systèmes informatiques en lieu et place de l'inacceptable centralisation : fin des hiérarchies et des risques de contrôles. Dans les trois cas l'existence de risques susceptibles de solliciter une exigence de justification est récusée par l'imposition d'une réponse technique (sécurité, droit, décentralisation) qui n'entre pas dans une logique de la discussion mais vise bien à en fermer toute possibilité. A la justification s'oppose l'autorité d'une réponse technique censée clore l'épreuve. Or, l'autorité technique est auto-justifiée : à propos de la technique elle se revendique comme seule légitime, elle ne rend raison qu'à elle-même [24]. Enfin, la levée de la justification est elle-même justifiée par l'idéologie de la communication [25], méta-discours qui transforme tout problème soulevé par une demande de justification en une simple question de communication, elle-même résolue par le recours à une technologie de la communication informatisée. Cette accumulation de dispenses de justification peut faire l'objet d'une interprétation en tension entre deux pôles :

- soit, version douce, elle équivaut à la multiplication des *indulgences*, locales, accordées aujourd'hui, à l'instar de l'église à la fin du Moyen-Age, par le référentiel techno-scientifique et producteur d'un effet global d'indulgence envers les techniques. Mais il s'agit moins d'une tentative d'effacement des pêchés déjà commis que d'immuniser chacun contre la tentation du pêché critique. D'où la concession de chaque petit certificat (« n'a pas pensé l'informatique dans sa dimension historique » , « n'a pas approfondi la démarche informatique et liberté » , « n'a pas douté de la sécurité technique » etc. . .), dont l'ensemble produit globalement, mais en creux, un effet d'indulgence *a priori* ;

- soit, version dure, elle participe à l'élaboration et à l'imposition de ce que nous avons appelé un *impensé* [26] -c'est-à-dire une logique qui installe ces technologies dans la posture de l'évidence, qui ferme, de fait, les espaces de discutabilité, car on ne discute pas ce qui est évident.

24. Certes, tous les « mondes » tendent à l'auto-justification. Mais seules la technique et la science parviennent à un tel niveau de clôture opérationnelle. Elles seules peuvent solliciter et déstabiliser avec une telle légitimité les autres « mondes » . Parce qu'elles relèvent d'une logique de la controverse (interne) et non de la justification (externe, engageant les yeux du reste du monde, une pluralité de mondes) ?

25. Sur ce thème, *Cf.* notamment Breton, Philippe,1992, « L'utopie de la communication » , La découverte, Paris.

26. Op cit.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

C'est donc par l'impensé et/ou l'indulgence que s'introduit la confiance : *nous avons moins confiance en quelque chose, que non conscience de la défiance que nous pourrions avoir en quelque chose* ; il s'agit moins d'une foi en la fiabilité (remarquons là encore la tautologie) d'un système technique, que de nous mettre en position de ne pas percevoir la légitimité qu'il pourrait y avoir à l'interroger ; il s'agit même de rendre toute tentative de questionnement illégitime : la confiance dans la technique/les techniques sera d'autant plus forte que le site même de toute critique sera *a priori* disqualifié ; la confiance est moins active, que passive, produit d'un interdit d'interrogation.

Cette confiance par défaut en quelque sorte, est engendrée par un macro-techno-discours, que l'on ne peut référer à aucun acteur en particulier -si ce n'est à réintroduire le macro-acteur que tente d'expulser la sociologie des techniques, celui de société (avec son frère ennemi, la technique). Or, le discours chez B. Latour [27], local, est limité aux controverses, il est une arme rhétorique toujours liée à un projet en cours de développement, à son durcissement/ramollissement, aux relations entre réversibilités/irréversibilités. Il semble donc exclu qu'il puisse exister un discours de fond -comme on le dit d'un bruit de fond, sur lequel s'enlèveraient les controverses. Un bruit de fond qui donnerait comme une manière d'évidence sociale à certaines positions -celles qui lui sont justement congruentes. Un discours qui autorise ou non certaines choses, et contre lequel toute opposition -toujours possible- se payerait d'un coût élevé. Or, selon nous de tels macro-discours techniques s'offrent comme matière/ressource aux controverses qui ont pour fonction de lever les épreuves de justification en faveur de la technique -afin que celle-ci ne soit pas une question pertinente. Ce que l'on appelle justement une idéologie, mais non pas positive, à l'image de ce que pourrait être un grand récit pro-technique (ce qu'ils ne sont qu'apparemment seulement) ; mais négative -ce qui compte, c'est sa fonction de frein puissant à la justification, à la soumission de la technique à l'épreuve de justification, afin de faire croire qu'il existe du technique purement technique. Une idéologie non plus prescriptive, mais en quelque sorte préventive. Une idéologie qui induit ainsi une ligne de pente susceptible d'incliner, de faire pencher les choses et d'engendrer par là-même un véritable *climat de confiance* [28] propice au développement global de la/des technique(s).

Conclusion

La question de l'affrontement au paradoxe de la simultanéité place celle de la confiance en première ligne. Car c'est bien l'émergence de techniques singulièrement efficaces dans son desserrement qui la rend particulièrement légitime et insistante. S'attaquer au paradoxe de la simultanéité, c'est en effet, se situer dans un espace non pas de possibles *a priori*, mais bien d'impossibilités. Impossibilité qu'il s'agit dès lors de combattre, de faire reculer -quelle qu'en soit la dimension, celle de l'espace, du temps, de l'échelle, de la vitesse, du faire et même de l'être. Or, cet espace nous reste interdit, nous n'y avons accès qu'à travers la médiation technique. Nous ne pouvons que déléguer. C'est-à-dire déjà faire confiance, d'une manière ou d'une autre, volon-

27. Op cit.

28. Rappelons que le mot climat vient du grec Klima, « pente, inclinaison » , *Cf.* Picoche, Jacqueline, 1979, « Dictionnaire étymologique du français » , Le Robert, Paris.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

tairement ou non. Ainsi, la question de la confiance ne doit pas seulement à un effet de mode, elle est aussi le symptôme d'un degré de complexité de notre réalité. Cette relation, quasiment intrinsèque, des technologies de l'information et de la communication à la confiance [29], fonctionne, plus globalement, comme le révélateur d'un double mouvement :

— d'une part, le montage d'un climat de confiance envers les techniques-singulièrement celle du traitement et de la communication de l'information – sur le mode que propose l'impensé informatique, c'est-à-dire celui d'un non-questionnement de la technique, de son retrait des épreuves de justification ;
— d'autre part, l'expression/manifestation technique de la confiance, le développement de nouveaux outils susceptibles d'assurer une formalisation de cette confiance -ce qu'offrent à voir, par exemple, la croissance des systèmes de normalisation et d'assurance qualité [30]- et de fournir les signaux pertinents de sa reconnaissance [31].

Ainsi, la confiance, que l'on connote généralement positivement, s'enlève-t-elle peut-être moins sur le terreau de la « bonne foi » (pour en revenir à cette foi qu'affectionne Giddens), que sur un véritable impensé dont la production évoque plutôt la « mauvaise foi » intentionnelle ou inconsciente. Mauvaise foi d'un innocentement généralisé de la technique, mauvaise foi généralisée des relations encadrée par les technologies de la confiance. Où -et l'on ne peut, ici, que rejoindre J. Ellul [32]- la technique gagne sur les deux tableaux.

Cybercrime et sécurité technique,

Le vice, la vertu... et vice versa ? [a]

Certes, le Bogue de l'an 2000 date quelque peu semble-t-il, mais il reste unique en son genre en l'état actuel des choses. En ce sens, il est un remarquable révélateur qu'il convient de ne pas oublier. Il m'a ainsi permis de mettre en évidence une typologie de la relation cybercrime/sécurité technique, présentée dans cet encadré, qui, à mon sens, reste des plus pertinentes.

Le Bogue de l'an 2000 ne s'est manifestement pas comporté comme le grand méchant ogre que l'on annonçait. C'est à se demander si, parfois, le battage médiatique ne permet pas également de jouer à se faire peur en hurlant au loup. Nous avons montré au chapitre 2 du premier tome de *l'Impensé numérique*, qu'il relevait d'une mise en scène médiatique qui aboutissait moins à désigner la technique comme responsable du risque et de la vulnérabilité qui guettent notre société qu'à

29. Et, en effet de miroir à celle de risque, *cf.* Robert, Pascal, 1995, « Pour une socio-logique de la représentation des risques imputés aux technologies de l'information et de la communication » , TIS, Dunod, Paris.

30. *Cf.* par exemple les travaux de Penan, Hervé et Igalens, Jacques, 1994, « La normalisation » , PUF, Paris et de Cochoy, Franck, Garel, Jean-Pierre et de Terssac, Gilbert, 1998, « Comment l'écrit travaille l'organisation : le cas des normes ISO 9000 » , Revue française de sociologie, Vol 39, n° 4.

31. *Cf.* par exemple, Neuville, Jean-Philippe, 1997, « La stratégie de la confiance, le partenariat industriel observé depuis le fournisseur » , Sociologie du travail n° 3, Dunod, Paris ; Baudry, Bernard, 1994, « De la confiance dans la relation d'emploi ou de sous-traitance » , Sociologie du travail n° 1, Dunod, Paris.

32. *op. cit.*.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

reporter cette responsabilité sur la société elle-même -l'hystérie des uns (USA), le manque de préparation des autres (PVD)- ou à ne présenter que les seules conséquences négatives encourues par les grandes organisations (notamment publiques, à l'instar des hôpitaux ou des pompiers) utilisatrices de technologies de l'information et de la communication (TIC) et à montrer la mobilisation des forces susceptibles d'affronter le bogue, humaines (cohortes d'experts), techniques et financières. Le Bogue nous appris au moins deux choses :

— d'une part que le montage même de la chronique annoncée d'une catastrophe technologique s'opère en sauvant l'informatique de toute responsabilité en l'affaire,
— et, d'autre part que, dès lors que le Bogue n'a pas frappé -prévention efficace ou agitation médiatique (voire gouvernementale ou consultante [b]) surfaite ?-, l'informatique reste encore plus dans sa propre évidence, non questionnée puisque fiable par démonstration. Avant l'épreuve du bogue on la dédouane de toute implication en terme de responsabilité (les informaticiens sont même déchargés de l'assumer, de même qu'ils échappent -et l'informatique avec eux, à toute relation de causalité) ; après l'épreuve on en loue la capacité à la surmonter, on conjure sa peur par l'oubli à moins que l'on dénonce le seul monde des médias, plus visible il est vrai que celui de l'informatique et/ou celui des consultants spécialisés dans les TIC. Bref, on gît encore un peu plus dans ce que nous appelons *l'impensé informatique*, nous baignons, nous venons de le voir, sans restrictions dans un véritable *climat de confiance*.

Un couple infernal ?

On pouvait donc s'attendre à une année 2000 inscrite sous l'horizon de la tranquillité. C'était sans compter avec les soubresauts du NASDAQ et surtout les attaques contre les Yahoo ! et autre Amazon.com ou encore les ravages du virus "Iloveyou" [c] ! Surgi à nouveau le spectre de la vulnérabilité, du risque et du coût de la gestion de la complexité de nos outils de gestion de la complexité (Le Monde du 6 mai 2000 le chiffre à un milliard de dollars pour les seuls Etats-Unis). Questions naïves : comment cela est-il possible ? pourquoi ce monstre jaillit-il encore et toujours ?

On peut comme D. Martin [d], chef du service assistance et protection de l'OCDE, déplorer que les « décideurs sous-estiment le risque technologique et surestiment nos capacités de riposte » . Nous manquerions ainsi de prévoyance par un surcroît de confiance accordée *a priori* et sans assurance à nos TIC. Il conviendrait donc de mieux apprécier ce risque -de le grossir en quelque sorte afin de mieux proportionner la défense- et par là même de hausser le niveau de sécurité (prévention) et d'augmenter les moyens de lutte contre la criminalité (répression). Voilà posé le couple qui, selon nous, constitue soit un véritable couple infernal, soit un faux couple profondément dissymétrique. Pourquoi ? Voilà toute la question.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

On suppose, en effet, que la sécurité technique et la cybercriminalité [e] entretiennent une relation de compensation : si la cybercriminalité croît alors la réponse en terme de sécurité technique doit se muscler. On peut même penser qu'il s'agit d'un rapport de type épée-bouclier : plus l'un est performant, plus l'autre doit le devenir. Or, si nous étions *seulement* dans un tel schéma, alors un D. Martin aurait-il besoin de dénoncer la sous-estimation des risques et/ou la surestimation des capacités de riposte ? Le dispositif épée-bouclier suppose, en effet, une appréciation rapide et juste des effets de l'un et de l'autre -certes, après que l'un a frappé et montré sa force. Mais il ne suppose pas un déséquilibre réellement important et durable -sans quoi le cercle se rompt. Or, nous vivons dans un état de sous-estimation du risque et de surévaluation de la réponse depuis près de trente ans maintenant. Le schéma doit donc être un peu plus complexe. Nous ne sommes pas seulement dans une logique épée-bouclier, mais dans une logique plus longue.

L'impensé et le cercle vicieux

Pour comprendre ce qui se passe, il convient de réintroduire un jalon essentiel, à savoir l'impensé informatique. La présence de ce macri-techno-discours hausse le coût de toute tentative de soumission de l'informatique à la critique - puisque c'est toujours cette dernière qui doit se justifier. D'où la création d'un véritable climat de confiance.

L'instauration d'un tel climat de confiance réduit d'autant la sensibilisation à la question du risque [f]. Or, celle-ci constitue justement une des entrées les plus pertinentes à l'introduction d'épreuves de justification. Qui plus est, la sécurité technique participe elle aussi pleinement à la production de l'impensé : car la renforcer, c'est offrir une réponse *a priori*, une réponse toute faite à opposer au risque. Or, la mise en avant de cette réponse « pré-cuisinée » a pour effet mécanique de retirer l'informatique de l'épreuve de justification comme risque politique. Autrement dit, si l'on veut augmenter nettement le niveau de sensibilisation au risque il convient de ne plus mettre la charrue (sécurité technique) avant le boeuf (risque), la réponse avant même la question -ce qui, le plus souvent, signifie qu'on ne prend même plus la peine de soulever cette dernière.

La loi - prévention et sanctions - et la police -répression- ne fonctionnent pas autrement, car, au lieu de sensibiliser au risque :

— soit, l'un l'amortit en supposant efficace son encadrement juridique -la loi nous protège, pourquoi nous inquiéter ? D'où le montage médiatique où l'on joue à se faire peur en exhibant les différentes modalités de surveillance et de « traçage » par les TIC de nos activités professionnelles, transactionnelles voire domestiques : il ne s'agit pas de prendre véritablement conscience, ni même de comprendre, mais seulement d'éprouver une sorte de grand frisson, de jouissance légèrement perverse - tout en sachant, nous rassure-t-on que la CNIL veille.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

— soit, l'autre l'émousse en supposant également efficace le dispositif d'enquête et de répression.

Au total, parce que la sécurité technique (mais aussi la loi et la police) nourri(ssen)t l'impensé et le climat de confiance, parce que l'impensé se renforce du contournement des épreuves de justification et donc de la plus pertinente d'entre elles -celle de la question du risque-, la cybercriminalité peut donc s'amplifier, et ainsi accroître le niveau de « risque objectif » et par là même la nécessité de recourir aux réponses *a priori* qui, elles-mêmes alimentent l'impensé et le etc. Où nous voilà manifestement pris dans un cercle vicieux. Ce qui signifie que sécurité technique et cybercrime sont reliés par l'impensé ; un impensé qui participe pleinement à leur entre-production et qui intervient à deux niveaux :

— au sein du cercle vicieux lui-même,
— et dans sa possibilité même -car c'est bien ce même impensé qui incite certains à penser disjoints sécurité technique et cybercriminalité, à ne même pas les voir insérés dans une relation épée-bouclier et moins encore dans une relation plus complexe qui fait intervenir l'impensé lui-même.

Les cinq niveaux d'analyses

Autrement dit, il en va, globalement d'une manière de confiscation de la définition du cybercrime par la perspective spécifique portée par la sécurité technique. Il convient donc de relativiser ce point de vue. Ce à quoi s'emploie l'élaboration d'une typologie qui travaille :

— sur la qualification du cybercrime comme tel. M. Foucault a montré dans des travaux désormais classiques que même la folie n'existe pas d'évidence en soi [9] ; elle est le fruit d'une construction sociale dont il a minutieusement analysé les ressorts ; si la folie elle-même se révèle constituer une notion qui n'est en rien donnée, mais bien le produit d'un travail de représentation sociale et de mise en forme de l'espace, alors l'hypothèse qu'une notion aussi neuve et faible que celle de cybercrime doit, elle aussi, être le fruit d'un processus de construction sociale en cours, devrait fonder toute réflexion un tant soit peu sérieuse sur la question ;
— à l'introduction de la *notion d'impensé informatique* comme un révélateur et un outil d'analyse de la réalité de l'impensé comme état de fait - c'est-à-dire en tant qu'instrument producteur d'une confiance accordée *a priori* à la technique ;
— sur *les* relations - au pluriel donc- que peuvent nouer « cybercrime » et sécurité technique à l'aune des deux points précédents.

D'où une analyse en cinq niveaux :

— au niveau A, la relation cybercrime/sécurité technique est réduite à une supposée causalité simple qui va du premier à la seconde, le défi de l'un, sa provocation, appelle la réponse de l'autre ; le cybercrime n'est ici défini que par le seul point de vue de la sécurité technique : est *a priori* agressif

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

et condamnable tout ce qui met en jeu et surtout en échec sa compétence -quelle que soit l'intention, la nature ou l'intensité de l'acte.

— au niveau B, la relation cybercrime/sécurité technique correspond à un modèle épée-bouclier, à un effet de bouclage, dont néanmoins un des deux pôles est connoté positivement (la sécurité), alors que l'autre est connoté négativement (la cybercriminalité) ; on renvoie à un vieux modèle guerrier qui réinscrit ce duel dans une sorte de normalité polémologique inexorable qui, à la fois, banalise le cybercrime, non dans le sens d'une sorte d'indulgence à son égard, mais bien parce qu'il le crée d'emblée comme une arme sans lui laisser la possibilité de se montrer sous un autre jour, et déniaise le monde supposé exclusivement gentil d'un Internet de doux chercheurs-professeurs Tournesol.
— au niveau C, la cybercriminalité est la seule épreuve de justification que laisse passer le tamis de l'impensé ; la seule épreuve parce qu'elle est véritablement et absolument technique -celle auquel le jeune et génial hacker soumet un système, moins dit-on pour transgresser la loi que par pur défi technique, évaluant sa compétence à l'aune de la réputation d'inviolabilité du système attaqué ! Il en va d'une revalorisation -mais exclusivement technicienne- d'une certaine cybercriminalité comme performance -pure et purement technique. Le point de vue de la sécurité technique reste dominant, mais devient indulgent devant le niveau de compétence qui se révèle à travers la performance -même délinquante. Cette indulgence peut aller jusqu'à effacer la dette du cybercriminel qui renaît ainsi sous le seul habillage virginal de sa compétence. Il était l'autre, il devient le même.
— au niveau D, on assiste à un effet de mise en équivalence entre sécurité technique et cybercrime, les deux se connotent mutuellement négativement et fonctionnent en boucle : on s'inscrit dans une logique du « toujours plus de la même chose » [h]. Ce qui signifie qu'à la différence du niveau A, la relation de causalité peut également s'inverser : la cybercriminalité peut aussi être le produit de la sécurité technique -un point de vue non seulement inadmissible mais plus encore hors même de l'horizon des possibles et du pensable de cette dernière. L'enchaînement logique est le suivant : la sécurité technique comme réponse opposée *a priori* au risque renforce l'impensé ; or, cet impensé retire le risque comme question pertinente de l'agenda informatique ; la convergence de ces deux facteurs entraîne une baisse de la sensibilisation au risque qui est pour le moins favorable à la cybercriminalité -sous quelque forme que ce soit.
— enfin, niveau E, on s'interroge sur la possibilité pour la sécurité technique de construire le cybercrime comme le nouvel ogre -après que l'ogre-bogue se soit avéré n'être qu'une baudruche ; un ogre qui a pour fonction d'avoir à éviter de poser la question de la justification à la présence et au développement, sans parler de la supposer nécessité de la sécurité technique. Autrement dit, la sécurité technique a besoin d'un monstre [i] qui :
  — lui permette de ne pas avoir à se justifier,

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

— assume à lui tout seul la figure du risque -entendons, comme risque de voir les informations qui se trouvent déjà dans la boite noire informatique en sortir de manière intempestive et non le risque d'introduction abusive d'informations qui auraient gagnées à ne pas s'y inscrire,
— et lui permette de triompher en dernière instance -au moins jusqu'à l'émergence de la nouvelle tête de l'hydre, qui assure sa dynamique au processus.

Ce qui explique la construction subtile du Bogue comme Monstre certes, mais qui ne met pas la technique en question ; ce qui explique également pourquoi l'on ne peut plus aujourd'hui se satisfaire de l'image du jeune hacker solitaire et en définitive plutôt sympathique, et que l'on ait besoin d'un cybercrime organisé, structuré, aux moyens puissants. Non seulement la sécurité technique ne tuera jamais le monstre (pas plus que le monstre ne la tuera), mais elle a même tout intérêt à en agiter régulièrement le spectre : parce qu'elle y trouve -ressource sociale précieuse s'il en est- à se légitimer sans avoir à se justifier -lorsque l'on est en guerre, a-t-on besoin de rendre des comptes ?

Du niveau A au niveau D et E on passe d'une vision du monde où le cybercrime est exclusivement négatif et la sécurité technique positive à une position inverse, c'est-à-dire une instrumentalisation du cybercrime par la sécurité technique (aux mains des « dominants »). Il est possible que la « réalité » ne choisisse pas vraiment entre ces différentes couches et qu'elle fonctionne de manière privilégiée selon l'une ou l'autre logique en des lieux et des temps différents. Ainsi s'expliquerait que le cybercrime soit parfois le « bon » (petit et rusé) contre le « méchant » grand système plus ou moins big-brothérien ; ou le « mauvais » , crime organisé déstabilisant nos démocraties. Mais il est également possible que l'impensé vienne au secours de l'un de ceux qui le nourrissent et travaille à déséquilibrer le dispositif au profit du niveau D et E. . . c'est-à-dire en n'exhibant que le niveau A. Ce qui ne serait pas véritablement politiquement neutre.

a. Une première version de ce texte a paru, suivi d'un entretien avec la rédaction de la revue, dans Terminal n° 86, Hiver 2001-2002, L'harmattan, Paris, p. 9 à 19.

b. Les gouvernements ne réagissent-ils pas de plus en plus sous l'influence d'un syndrome du sang contaminé : il faut agir, c'est-à-dire mieux vaut agir, quitte à gonfler une baudruche, que de pouvoir être accusé de n'avoir rien fait. Les consultants n'avaient-ils pas intérêt à construire ce qui s'est avéré constituer un marché des plus « juteux » .

c. cf. Le Monde du 10 mai 2000.

d. cf. Le Monde interactif du 10 mais 2000.

e. Sur la cybercriminalité *cf.* Guisnel, Jean, 1997, Guerres dans le cyberespace, La découverte ; Martin, Daniel, 1997, La criminalité informatique, PUF ; IHESI, 1998, Risque et information, Cahiers de la sécurité intérieure n° 34 ; Pansier, Frédéric et Jez Emmanuel, 2000, La criminalité sur Internet, PUF.

f. Sur risque et TIC, *cf.* Robert, Pascal, *La logique politique des TIC*, op cit.

g. cf., Foucault, Michel, 1972, Histoire de la folie à l'âge classique, Gallimard.

h. cf. Watzlawick, Paul, Weakland, John et Fisch, Richard, 1975, Changements, Le seuil.

i. A l'image, par exemple que Monde du 06.05.2000 qui soulignait que « après le peu de conséquences du Bogue de l'An 2000, la menace que font peser ces minuscules programmes [les virus] se révèle aujourd'hui autrement plus sérieuse » : Bogue -que le Monde prenait suffisamment au sérieux pour lui consacrer dix dossiers spéciaux (*cf.* Robert 2000, op cit) !-, virus, cybercrime. . . la liste ne va-t-elle pas s'étendre d'une année sur l'autre ?

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577